



Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/07
Date : 18 octobre 2007

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Devant : Mme la juge Akua Kuenyehia, juge unique

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR *c.* GERMAIN KATANGA**

Public

**Décision fixant la date de la première comparution de Germain Katanga au
22 octobre 2007 et autorisant la prise de photographies lors de cette audience**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur

Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

M. Ekkehard Withopf, premier substitut du Procureur

NOUS, Akua Kuenyehia, juge près la Cour pénale internationale (« la Cour »),

VU le « Mandat d'arrêt à l'encontre de Germain Katanga¹ », délivré par la Chambre préliminaire (« la Chambre ») le 2 juillet 2007,

VU la « Décision levant les scellés sur le mandat d'arrêt à l'encontre de Germain Katanga² » rendue par la juge unique le 18 octobre 2007,

VU les informations communiquées par le Greffier confirmant l'arrestation de Germain Katanga, sa remise aux responsables de la Cour et son transfèrement au quartier pénitentiaire de la Cour à La Haye,

VU les articles 60-1 et 67 du Statut de Rome, la règle 121-1 du Règlement de procédure et de preuve et les normes 20 et 21 du Règlement de la Cour,

ATTENDU qu'aux termes de la règle 121-1 du Règlement de procédure et de preuve, Germain Katanga doit comparaître devant la Chambre préliminaire aussitôt après son arrivée à la Cour,

ATTENDU qu'en vertu de la norme 21 du Règlement de la Cour, la publicité des débats peut dépasser le cadre du prétoire,

¹ ICC-01/04-01/07-1.

² ICC-01/04-01/04-24-tFRA.

PAR CES MOTIFS,

DÉCIDONS de convoquer une audience publique qui s'ouvrira le lundi 22 octobre 2007 à 14 h 30, lors de laquelle Germain Katanga comparâtra devant la Chambre préliminaire I en présence du Procureur,

DÉCIDONS d'autoriser le Greffier à informer les photographes externes à la Cour qu'ils seront autorisés à prendre des photographies à l'intérieur du prétoire immédiatement après que tous les participants auront pris place, et ce, pendant une minute.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/
Mme la juge Akua Kuenyehia
Juge unique

Fait le jeudi 18 octobre 2007

À La Haye (Pays-Bas)